

**TABLEAU DES REDEVANCES
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

**TARIFS APPLICABLES à compter
du 1^{er} janvier 2024**

Type d'occupation	Montant de la redevance 2024	Mode de taxation	Période de taxation	Observations
Occupation du sol (avec ou sans clôture) pour emprise de chantier ou stockage de matériaux	22,70 €	m ²	mois	
Clôture de chantier, grillage, barrière	13,30 €	m	mois	
Baraque de chantier sur roues sanitaire mobile, petit container de stockage	107,50 €	unité	semaine	Redevance applicable pendant les quatre premières semaines.
	178,00 €	unité	semaine	Redevance applicable à partir de la 5 ^{ème} semaine.
Echafaudage fixe ou mobile	22,70 €	m ²	mois	
Stockage échafaudage	12,00 €	m ²	semaine	
Benne de chantier	24,10 €	unité	jour	Occupation autorisée du lundi au vendredi.
Appareil de levage, monte-matériaux, monte-meubles, treuil électrique, nacelle automotrice, camion-nacelle, compresseur, groupe électrogène, transformateur de chantier, etc,	61,00 €	unité	jour	Occupation autorisée sur place de stationnement, ou chaussée sans barrage de voie. Barrières mises à disposition par la ville.
Camion de déménagement au-delà de deux journées consécutives sur site	61,00 €	unité	jour	Gratuit les deux premiers jours. A partir de trois jours la totalité des places occupées seront facturées. Barrières mises à disposition par la ville.
Occupation du sol par massif béton rond / support poteau	22,70 €	m ²	mois	
Faisceau de câble aérien	2,35 €	m	mois	
Installation de bâtiments provisoires de chantiers composés de vestiaires, sanitaires, réfectoires, bureaux de réunion,	16,40 €	m ²	mois	Redevance calculée au m ² de plancher et en déduction de la surface au sol de l'emprise.
Installation de bulle de vente	16,40 €	m ²	mois	Redevance calculée au m ² de plancher.
Stationnement de véhicule de chantier sur place payante	83,00 €	unité	semaine	Limité à une utilisation à trois mois maximum. Mise à disposition d'un document à afficher sur le véhicule.
Redevance réservation de stationnement autre que déménagement	35,40 €	unité	jour	Barrières mises à disposition par la ville.
Barrage de voie	368,00 €	unité	jour	Pour engin de levage, etc... Barrières mises à disposition par la ville.

**TABLEAU DES REDEVANCES
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

**TARIFS APPLICABLES à compter
du 1^{er} janvier 2024**

Tournage de films et manifestations diverses	Redevance s'appliquant pour tout tournage nécessitant une emprise de voirie (chaussée ou trottoir), que le tournage soit réalisé en domaine public ou privé.			
Equipe réduite de 1 à 8 personnes	1 188,00 €	unité	jour	La période de 7 h à 20 h.
Equipe normale de 9 à 15 personnes	1 783,00 €	unité	jour	La période de 7 h à 20 h.
Equipe importante supérieure à 15 personnes	2 970,00 €	unité	jour	La période de 7 h à 20 h.
Tournage de nuit (de 20h à 7h)	4 752,00 €	unité	jour	La période de 20 h à 7 h.
Redevance pour un surplomb du domaine public par une construction immobilière	10,90 €	m ²	année	
Création d'une entrée charretière	297,50 €	unité		
Redevance pour occupation du tréfonds du domaine public par des masses	109,00 €	m ³	année	
Redevance pour occupation temporaire du domaine public par des tirants	10,20 €	ml	année	
Redevance pour occupation du domaine public par des câbles, des conduites, des canalisations :				
diamètre ≤ 0,50 m	10,20 €	ml	année	
0,50 m < diamètre ≤ 1,00 m	18,40 €	ml	année	
diamètre > 1,00 m	30,30 €	ml	année	
Etalage	4,00 €	m ²	mois	Applicable au prorata temporis de la durée d'occupation.
Terrasse ouverte	4,00 €	m ²	mois	Applicable au prorata temporis de la durée d'occupation et avec un minimum de six mois du 1^{er} mars au 1^{er} novembre, pour les contre-terrasses.
Terrasse fermée	115,50 €	m ²	année	
Manifestation commerciale exceptionnelle	1,00 €	m ²	jour	
Stand de vente forains pour la soirée du 14 Juillet	104,00 €	unité	soirée	